

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 04 JANVIER 2016**

Date de convocation : 29/12/2015

Date d'affichage : 11/01/2016

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil seize, le lundi 04 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa FINEL.

**Excusé :** Monsieur Jackie JOUANNE, Maire adjoint.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Claude BRUNET.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 07 décembre 2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

1. Réseau d'assainissement collectif : inspection télévisée du réseau collège - stade
2. Local commercial 14 rue st Pierre : projet de location pour activité commerciale
3. Réseau fibre optique commune de Canisy : point d'avancement du projet départemental
4. Projet communauté de communes de Canisy terrain de foot - projet commune salle Canisy: acquisition terrain zone ER1
5. Réforme territoriale : point dossiers communautaire (commissions)
6. Questions diverses.

#### I - RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : INSPECTION TÉLÉVISÉE DU RÉSEAU COLLÈGE - STADE

Monsieur le Maire propose au conseil de faire réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement entre le collège et les vestiaires du foot ; il précise qu'il existe une canalisation pour laquelle il y a des doutes notamment sur son étanchéité.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Auto Bilan Réseaux d'un montant de 1584.00 € TTC ; il précise qu'il s'agit là d'un montant minimum, le diagnostic pourrait être plus coûteux, notamment si une canalisation devait être obstruée...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Auto Bilan Réseaux d'un montant de 1584.00 € TTC pour réaliser le diagnostic du réseau dans le secteur d'implantation des stades de foot ; cette dépense sera inscrite au budget assainissement 2016.

#### II - LOCAL COMMERCIAL SIS 14 RUE SAINT PIERRE

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une proposition qu'il a reçue concernant l'activité commerciale du local. Le conseil y est favorable ; l'activité commerciale devrait débuter au 1<sup>e</sup> semestre 2017, le temps de réhabiliter le local commercial.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité la communauté de communes au titre de leur compétence « politique de soutien à la dynamisation des communes rurales » ; il précise ne pas avoir obtenu de réponse à son courrier. Par ailleurs, ce programme a été inscrit au contrat de territoire pour solliciter un financement dans le cadre de l'enveloppe allouée au territoire.

#### III - RÉSEAU FIBRE OPTIQUE COMMUNE DE CANISY : POINT D'AVANCEMENT DU PROJET DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un projet départemental ; les Canisyais devraient pouvoir bénéficier du réseau fibre optique fin 2016.

Fin d'année 2015, les agents départementaux sont passés pour repérer et identifier toutes les habitations pour pouvoir y implanter un boîtier de raccordement à la fibre optique, il s'agissait du « piquetage FTTH » ; dans le courant du 1<sup>e</sup> semestre 2016, le département devrait lancer une consultation auprès des entreprises pour déterminer la façon dont la fibre optique pourra être amené dans chaque habitation ; puis interviendra une phase de diagnostic ; et enfin, dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2016, les travaux de raccordement devraient débuter.

#### IV - PROJET DE TERRAINS DE FOOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - PROJET DE SALLE DE LA COMMUNE : ACQUISITION DU TERRAIN CLASSÉ EN ZONE ER1

Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil communautaire a validé le 15 décembre dernier l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AA 63 nécessaire à la création des deux terrains de foot A8.

Sur les 18500 m<sup>2</sup> que comptent la parcelle, environ 9000 m<sup>2</sup> semblent nécessaire à l'opération ; le reste de la parcelle sera acquis par la commune pour y construire une salle de convivialité.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra veiller à ne pas enclaver l'accès à la parcelle de la

communauté de communes.

Le propriétaire a donné son accord et accepte de céder son terrain au prix estimé par le service des domaines.

Le conseil municipal décide de solliciter un géomètre pour effectuer le bornage ; plusieurs devis vont être demandés.

#### **V – POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur Michel LEGOUPIL précise qu'un point sur les travaux 2015 a été fait en commission voirie de la communauté de communes le vendredi 18/12 dernier ; le programme voirie 2016 a été déposé. Les dossiers « sécurité des bourgs » et « accessibilité » sont en cours de chiffrage pour le budget 2016.

Monsieur Michel LEGOUPIL précise que sur les 11 logements (bâti ancien) qui appartiennent à la communauté, seuls 3 sont loués actuellement, malgré l'étude thermique qui a été réalisée et les travaux d'isolation de certains logements qui ont été effectués. Certains logements sont trop énergivores et, devant les charges, les locataires ne restent que très peu de temps.

#### **Réforme territoriale**

Monsieur le Maire informe le conseil ne pas avoir eu de réponse au courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président de la communauté de communes.

Des réunions se tiendront avec les représentants de Saint-Lô Agglo et les Maires pour évoquer le retour des compétences « non exercées par Saint-Lô Agglo » aux communes ; de même avec les élus de la communauté de communes.

Saint-Lô Agglo a demandé un diagnostic financier de la communauté de communes.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

#### **Personnel technique**

Monsieur le Maire informe le conseil que les agents du service technique vont accueillir un stagiaire à compter du 11/01/2016, pour une période de 4 semaines. Ce jeune homme, de 20 ans, est sapeur-pompier, et il pourrait bénéficier d'un contrat aidé, type emploi avenir.

#### **Recrutement d'un emploi d'avenir**

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois au maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien des espaces verts et des bâtiments publics
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'État et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition du Maire,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

#### **Stationnement rue Saint Pierre**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a souhaité réunir le lundi 25 janvier prochain à 20h30 les commerçants de la commune pour évoquer, entre autres, le problème de stationnement, rue Saint Pierre.

#### **Réunion avec les riverains du Chemin Vérité**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a souhaité réunir le samedi 23 janvier prochain à 10h30 les riverains du chemin vérité pour évoquer l'état du chemin et sa destination. Il suggère de remettre la réunion à 09h30. Madame Delphine ROULLEAUX suggère de convier la GAEC de la Pintelière à cette réunion. Monsieur le Maire va les inviter.

#### **Constitution des groupes de travail avec les élus de la commune de Saint Ebremond de Bonfossé**

3 groupes de travail sont constitués : Mutualisation (Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Sébastien DUPARD, Daniel VILLECHALANE), Finances Projets (Claude BRUNET, François OSMOND), Communication - vie sociale (Maryvonne LEFRANCOIS, Claude CARAU-COUVREUR, Nathalie GUESNON).

#### **Préfet de la Manche**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'entrée en fonction de Monsieur Jacques WITKOWSKI au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Divers**

Monsieur François OSMOND fait part d'une réclamation d'un parent d'élève : présence de flaques d'eau dans la cour de l'école ; il suggère de forer des trous dans l'enrobé.

Monsieur François OSMOND signale un nid de poule au village de la Vannerie devant le n°6. Monsieur le Maire précise que le propriétaire a demandé à réaliser les branchements aux réseaux respectivement d'eau et d'assainissement. Monsieur Michel LEGOUPIL demande à ce que les trous dans la chaussée soient rebouchés après les travaux.

**Eaux pluviales – Pré aux renards**

Monsieur François OSMOND suggère de contacter le responsable du Centre routier de Marigny pour évoquer le problème de la buse d'eaux pluviales bouchée dans le bas de la rue Saint Pierre.

**Conteneur à verre au Montmireil**

Monsieur François OSMOND informe le conseil que le SIVOM a procédé à l'enlèvement du conteneur à verre qui été situé sur un terrain privé rue Alphonse Lemerre.

**Vitraux église**

Monsieur le Maire informe le conseil être toujours en attente du devis pour la réparation des devis des vitraux.

**VMC école**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que la VMC de l'école a été remplacée ; les deux thermostats pour les radiateurs de la salle RAM CLSH ont bien été posés ; la VMC va être également changée puisqu'elle ne fonctionne plus.

**Grille du décanteur chemin vérité**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil avoir reçu un devis à l'entreprise I.D.C pour une grille galvanisée d'un montant de 780.00 € ; ce devis a été transmis à Groupama.

**Travaux de voirie au Montmireil**

Monsieur Claude BRUNET fait part d'un problème de dénivelé d'environ 10 cm de la voirie au Montmireil ; Monsieur Michel LEGOUPIL répond que la facture est bloquée tant que le remblai n'aura pas été refait par la communauté.

**Tenue des agents**

Monsieur Claude BRUNET aimerait savoir dans combien de temps les agents disposeront de leur nouvelle tenue. Madame Maryvonne LEFRANÇOIS répond qu'ils devraient les recevoir début mars.

**Nom de l'école** : une boîte à idées a été déposée à l'école.

**Bulletin municipal** : Monsieur Sylvain LENGRONNE tient à féliciter Madame Vanessa FINEL pour le travail fourni ; il souhaiterait que cette année il y ait un groupe de travail pour préparer davantage le contenu en amont (rédaction des articles, etc.).

**Reprise de l'enrobé devant le portail de l'école** : Monsieur Sébastien DUPARD souhaite que soit revue la reprise de l'enrobé devant le portail de la clôture de l'école.

**Local APE** : Monsieur Sébastien DUPARD fait part d'une demande des membres du bureau de l'APE de l'école d'obtenir un local ou placard pour pouvoir y entreposer leurs « affaires ». Madame Maryvonne LEFRANÇOIS y est favorable.

**Lotissement la Pérelle**

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil qu'une réunion se tiendra cette semaine avec le bureau d'études dédié au projet de lotissement.

**Fin des illuminations** : démontage prévu pour le 11/01/2016.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	
Vanessa FINEL	